

Pour prendre des décisions de placement éclairées, il est important de comprendre le fonctionnement des fonds communs de placement. Nous mettons à votre disposition plusieurs documents pour vous tenir informé.

Rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers

En tant que porteur de parts d'un fonds, vous avez le droit de recevoir les Rapports de la direction sur le rendement du fonds (RDRF) et les états financiers des fonds que vous détenez. Les RDRF et les états financiers des fonds sont préparés deux fois par année, pour les périodes se terminant le 28 février et le 31 août. Les RDRF contiennent des commentaires sur le rendement du fonds et sur les éventuels faits récents, des renseignements de nature financière et l'information sur le rendement. Les états financiers fournissent un sommaire de la situation financière du fonds, des renseignements sur la gestion du risque et la liste complète des placements détenus dans le portefeuille du fonds à la fin de la période.

Vous pouvez choisir de recevoir les RDRF et/ou les états financiers relatifs aux fonds que vous détenez en format papier, et ce, sans frais supplémentaires. **Si vous nous aviez déjà donné vos instructions sur la manière dont vous souhaitez recevoir les RDRF et les états financiers, ces instructions seront conservées dans votre dossier tant que vous détiendrez des parts du fonds ou jusqu'à ce que vous nous fassiez parvenir de nouvelles instructions. Pour modifier vos instructions, appelez-nous sans frais au 1 888 888-3863, ou communiquez avec votre conseiller.**

Aperçu du fonds

Vous avez également le droit de recevoir le plus récent document intitulé Aperçu du fonds pour les fonds que vous détenez. Le document Aperçu du fonds est préparé pour chaque catégorie d'un fonds commun de placement au moins une fois par année et contient des renseignements, notamment sur les dix principaux placements détenus, la cote de risque, le rendement et les coûts.

Si vous achetez des parts d'un fonds au moyen d'un programme de versements préautorisés (le programme), vous recevrez de la part de votre courtier l'Aperçu du fonds de chaque catégorie de parts du fonds lorsque vous mettrez en place le programme. Toutefois, vous ne recevrez pas le document Aperçu du fonds si vous achetez ensuite des parts de la même catégorie de parts du fonds dans le cadre du programme et que vous n'avez pas demandé de recevoir l'Aperçu du fonds au moment de la mise en place du programme ou ne l'avez pas demandé par la suite en appelant votre courtier ou nous. Si vous aviez déjà demandé à recevoir le prospectus simplifié, vous recevrez dorénavant plutôt l'Aperçu du fonds.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit de résilier un contrat de souscription de parts de fonds communs de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'Aperçu du fonds, ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution. Pour le programme, si vous n'avez pas demandé à recevoir les documents Aperçu du fonds ultérieurs, vous aurez également le droit de résilier un contrat de souscription de parts d'un fonds seulement à l'égard de votre premier achat. Vous avez un droit de poursuite en dommages-intérêts ou en résolution pour votre premier achat ou vos achats ultérieurs en vertu du programme en cas de déclaration fautive ou trompeuse dans le prospectus simplifié ou dans les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, même si vous ne demandez pas à recevoir un exemplaire de l'Aperçu du fonds. De plus, vous conservez le droit de résilier votre programme en tout temps avant la date prévue d'un placement en nous fournissant un préavis écrit de dix jours.

Rendez-vous en ligne pour consulter les RDRF, les états financiers et l'Aperçu du fonds

Vous pouvez consulter et télécharger les derniers RDRF, états financiers et documents Aperçu du fonds à l'adresse investissementsrenaissance.ca sous la rubrique « Rapports et gouvernance ». Vous pouvez aussi consulter ces documents sur le site Web du SEDAR : sedar.com. Pour recevoir gratuitement un exemplaire papier de ces documents, appelez-nous sans frais au 1 888 888-3863, envoyez un courriel à info@renaissanceinvestments.ca ou communiquez avec votre conseiller.

Procédures de vente de parts

Nous sommes tenus de vous informer chaque année des procédures que vous devez suivre pour que nous exécutions vos demandes de vente de parts. Vous pouvez en tout temps vendre une part ou toutes vos parts. Si nous recevons votre demande à nos bureaux avant 16 h (HE), vous toucherez la valeur liquidative par part correspondant à la journée en question. Si nous recevons votre demande après 16 h (HE), vous toucherez la valeur liquidative par part correspond au jour ouvrable suivant. Nous remettons le produit de la vente, à vous ou à votre courtier, sous forme de virement ou de chèque, dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'une demande de vente complète. Pour de plus amples renseignements sur les procédures liées aux rachats, veuillez vous reporter au Prospectus simplifié de la famille de fonds Investissements Renaissance, des portefeuilles Axiom et des mandats privés Renaissance sous *Achats, substitutions et rachats*.

Merci d'investir dans les fonds d'Investissements Renaissance.

^{MD}Investissements Renaissance est offert par Gestion d'actifs CIBC inc. et une marque déposée de celle-ci.